

LES AUXILIAIRES DE TRANSPORT: POINTS DE REPÈRE

Dans le cadre de l'enquête annuelle d'entreprise réalisée par l'OEST dans le domaine des transports, sont interrogés notamment les auxiliaires de transport, terrestre, fluvial, maritime et aérien.

Le champ des entreprises à interroger est défini par référence au code de l'activité principale exercée, appelé code APE; le code APE d'une entreprise est déterminé par l'activité dont le chiffre d'affaires est le plus élevé. C'est ce code qui est enregistré dans le fichier SIRENE de l'INSEE, à partir duquel sont constitués les échantillons.

Ainsi, pour les auxiliaires de transport, les codes APE retenus sont les suivants:

7403, 7405, 7408	pour les auxiliaires terrestres et fluviaux.
7401, 7404, 7406	pour les auxiliaires maritimes
7402, 7407	pour les auxiliaires aériens

**En moyenne,
l'auxiliaire de
transport occupe
50 personnes**

Les résultats présentés dans cet article sont relatifs à l'année 1984. L'enquête étant faite auprès des entreprises et portant sur l'ensemble de leurs activités, y compris les activités secondaires, les résultats comptables agrégés recouvrent des situations hétérogènes au sein d'un même code APE, selon les sous activités exercées, qui influent directement sur la répartition des chiffres d'affaires.

Les résultats du tableau n° 1 montrent la part prépondérante des auxiliaires de transports terrestres et fluviaux, qui rassemblent 63 % des effectifs totaux du secteur des auxiliaires. La taille moyenne des entreprises de ce sous secteur est de 50 personnes, largement au dessus par exemple de celle des entreprises de transport routier de marchandises, qui se situe à 7 personnes; dans le même ordre d'idée, 70 % de l'effectif employé chez les auxiliaires de transports terrestres et fluviaux se trouve dans des entreprises de 100 salariés et plus.

Rapportés à l'effectif employé, les chiffres d'affaires (y compris la sous traitance) des auxiliaires sont relativement élevés: 660 000 francs par personne pour les auxiliaires terrestres et fluviaux, 850 600 francs pour les aériens et 927 500 francs pour les maritimes.

Tableau n° 1. Résultats d'ensemble (EAE 84)

APE	entreprises	effectif total	(millions de francs)		
			CA net	CA net hors sous traitance	investissements
<i>Auxiliaires des transports terrestres et fluviaux</i>	1 129	57 457	37 900	16 300	971
<i>Auxiliaires des transports maritimes</i>	660	30 882	19 900	11 000	312
<i>Auxiliaires des transports aériens</i>	114	3 174	2 700	900	26
Total	1 903	91 513	60 500	28 200	1 308

Autre constatation, le recours massif à la **sous traitance**, assez spécifique de ce secteur: elle constitue 45 % du chiffre d'affaires des auxiliaires maritimes, 57 % de celui des terrestres et fluviaux et 67 % de celui des aériens (c'est d'ailleurs l'importance de la sous traitance dans ce secteur qui rend délicates les comparaisons avec l'année 1983, en raison du traitement différent de cette sous traitance dans le nouveau plan comptable).

L'auxiliaire de transport pratique fréquemment plusieurs activités

C'est toutefois l'étude de la répartition du chiffre d'affaires des auxiliaires par activité qui permet de faire les observations les plus intéressantes et montre combien la **pluriactivité des entreprises** y est très répandue. Concernant les auxiliaires terrestres et fluviaux, on a la répartition suivante des chiffres d'affaires en pourcentage:

groupage et messagerie:	37 %
affrètement:	22
commissionnaire en douane et transitaire:	15
auxiliaire des autres modes de transport:	10
activité de transport:	8
autre:	8

Il convient de noter que le rassemblement sous un même intitulé du groupage et de la messagerie peut aussi recouvrir des situations diverses, en raison en particulier de la difficulté à bien définir la messagerie, qui peut avoir des acceptions différentes selon les entreprises.

Pour les auxiliaires maritimes, la répartition du chiffre d'affaires devient:

commissionnaire en douane et transitaire:	42%
manutention portuaire:	28
auxiliaires des autres modes de transport:	12
agence maritime et consignation:	8
autre:	10

Pour les auxiliaires aériens, on a la répartition suivante:

commissionnaire en douane et transitaire	64%
courtier de fret aérien	35
manutention	1

Le secteur des auxiliaires de transport est donc caractérisé à la fois par l'existence de plusieurs types d'activités, plus ou moins bien définies et par la **pluriactivité** des entreprises. La pluriactivité consiste bien souvent pour une entreprise en une intégration de la chaîne complète de transport (activité d'auxiliaire proprement dit, entreposage, transporteur). Les avantages en sont un meilleur contrôle de la chaîne de transport et une grande souplesse d'organisation.

Un autre trait spécifique de ce secteur est celui des entreprises **plurimodales**, qui exercent leur activité simultanément dans plusieurs modes de transport, mais toutefois dans un domaine bien particulier: ainsi on trouve fréquemment des auxiliaires qui sont commissionnaire en douane, à la fois dans les transports terrestres, maritimes et aériens, avec éventuellement une activité de transporteur routier de marchandises.

Les classifications traditionnelles d'entreprises sont insuffisantes pour analyser le secteur des auxiliaires de transport

On voit donc à travers ce bref aperçu la difficulté de faire une étude sectorielle des auxiliaires de transport, d'autant plus que l'on peut assister à des fluctuations dans le temps du poids de chacune des sous activités, qui peuvent entraîner des reclassements de code APE pour certaines entreprises. Compte tenu de ces aspects, il vaut donc mieux essayer de raisonner en distinguant les diverses catégories de l'activité d'auxiliaire. Pour ce faire on a regroupé sous chaque type d'activité les données provenant des entreprises dont c'était l'activité principale; ainsi, le groupe "*commissionnaire en douane et transitaire*" concerne toutes les entreprises ayant pratiqué à titre principal cette activité, qu'elles soient auxiliaires terrestres, fluviaux, maritimes ou aériens. La limite de cet exercice tient au fait, qu'à l'exception des chiffres d'affaires, les résultats des entreprises ne peuvent pas être éclatés entre toutes les activités qu'elles pratiquent; en fait cela revient à procéder à un reclassement selon la sous activité d'auxiliaire au lieu d'utiliser le code APE. Malgré tout, cette approche donne une meilleure image de la réalité; en tout cas plus précise.

On a ainsi retenu les groupes suivants:

- 1- commissionnaire en douane et transitaire
- 2- courtier maritime
- 3- groupeur, affreteur, messenger, courtier, depositaire, (transport terrestre uniquement)
- 4- manutentionnaire.

Le tableau n° 2 présente quelques résultats fondamentaux pour les regroupements effectués. Ces quatre groupes représentent 89 % du nombre des entreprises, 84 % des effectifs et 94 % des chiffres d'affaires (sous traitance incluse ou exclue), c'est à dire la quasi totalité du sous

secteur des auxiliaires de transport. Parmi ces quatre groupes, celui des "groupeurs - affreteurs - messagers" (ne concernant, rappelons le, que les transports terrestres) est, comme il fallait s'y attendre, le plus important (50 % du CA net), suivi de près par celui des "commissionnaires en douane et transitaires" (36 % du C.A net).

**Les métiers
d'auxiliaire:des
résultats dispersés**

On notera aussi une forte dispersion des chiffres d'affaires hors sous traitance par personne occupée, de plus du simple au double entre les groupeurs - messagers d'une part et les courtiers maritimes d'autre part. Cela s'explique bien entendu par la nature bien typée de ces activités et par la qualification différente des personnels employés.

Tableau n° 2. Résultats par activité

types d'activité	entreprises	effectif total	(millions de francs)			(francs)	
			CA net *	CA net hors sous traitance	investissements	CA hors ST / personne	investis. / personne
commissionnaire et transitaire	638	26 691	20 299	8 976	341	336 293	12 768
courtier maritime	129	870	775	563	10	647 126	11 494
groupeur, affreteur, messenger	633	38 269	28 712	11 389	769	297 604	20 095
manutentionnaire	291	11 123	6 834	5 633	169	506 428	15 167
sous total	1 691	76 953	56 620	26 561	1 289	345 159	16 744

* CA total des entreprises dont c'est la principale activité

Le niveau élevé des investissements par personne pour les "groupeurs - messagers" tend à montrer que cette activité s'inscrit bien souvent dans une chaîne de transport, et qui comprend donc le transport proprement dit (à titre de comparaison, l'investissement par personne dans le transport routier de marchandises est de 33 000 francs).

Répartition du CA hors sous traitance par activité

